

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°91-107 du 7 Juin 1991

portant approbation des Budgets
Primitifs Exercice: 1991 des Circons-
criptions Administratives du BORGOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de Transition ;
- VU la Loi N°91-014 du 12 Avril 1991 portant Loi de Finances pour la Gestion 1991 ;
- VU le Décret N°91-68 du 04 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- SUR Proposition du Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances,

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Juin 1991

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés les Budget Primitifs Gestion 1991 des Circonscriptions Administratives du Borgou, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense, chargé de l'intérim,


Désiré VIEYRA

Le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense,



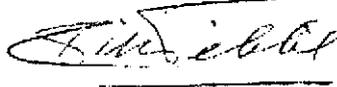
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan, de
l'Economie et des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale,



Jean-Florentin V. FELIHO

Ampliatiions : PR 6 SGG 4 MECAGB 4 CS 2 MPEF 15 MISPAT 6 Autres
Ministères 12 DLC 2, DB 4 DCOF 4 DSDV 2 DI 8 DTCP 16 Circonscrip-
tions Administratives 15 Gde Chanc. 1 UNB-FASJEP 4 ENA 2 BN-DAN 2
JORB 1 IGE 1.-

DEPARTEMENT DU BORGOU

Sous-Préfecture de N'dali

Recettes Ordinaires : Quinze Millions Six Cent Soixante Cinq Mille Neuf Cent Soixante Douze Francs :.....15.665.972

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Trois Cent Deux Mille Six Cent Soixante Dix Francs 2.302.670

Dépenses Ordinaires : Quinze Millions Six Cent Soixante Cinq Mille Neuf Cent Soixante Douze Francs15.665.972

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Trois Cent Deux Mille Six Cent Soixante Dix Francs 2.302.670

Sous-Préfecture de Gogounou

Recettes Ordinaires : Quatorze Millions Huit Cent Quarante Trois Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Huit Francs14.843.498

Recettes Extraordinaires : Six Cent Vingt Huit Mille Francs 628.000

Dépenses Ordinaires : Quatorze Millions Huit Cent Quarante Trois Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Huit Francs14.843.498

Dépenses Extraordinaires : Six Cent Vingt Huit Mille Francs 628.000

Sous-Préfecture de Kalalé

Recettes Ordinaires : Seize Millions Sept Cent Cinquante Six Mille Trois Cent Quatre Vingt Dix Huit Francs.....16.756.398

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Mille Francs 2.500.000

Dépenses Ordinaires : Seize Millions Sept Cent Cinquante Six Mille Trois Cent Quatre Vingt Dix Huit Francs16.756.398

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Mille Francs : 2.500.000

Sous-Préfecture de Karimama

Recettes Ordinaires : Douze Millions Deux Mille Cent Quatre Vingt Dix Neuf Francs12.002.199

Recettes Extraordinaires : Sept Cent Soixante Seize Mille Huit Cent Soixante Onze Francs 776.871

Dépenses Ordinaires : Douze Millions Deux Mille Cent Quatre Vingt Dix Neuf Francs12.002.199

Dépenses Extraordinaires : Sept Cent Soixante Seize Mille Huit Cent Soixante Onze Francs 776.871

Préfecture de Parakou

Recettes Ordinaires : Soixante et Un Millions de Francs
.....61.000.000

Recettes Extraordinaires : Six Millions Six Cent Cinquante Mille
Cent Soixante Quatorze Francs 6.650.174

Dépenses Ordinaires : Soixante et Un Millions de Francs
.....61.000.000

Dépenses Extraordinaires : Six Millions Six Cent Cinquante Mille
Cent Soixante Quatorze Francs 6.650.174

Sous-Préfecture de Malanville

Recettes Ordinaires : Vingt Huit Millions Deux Cent Quatre Vingt
Six Mille Quatre Cents Francs 28.286.400

Recttes Extraordinaires : Quatre Millions Trois Cent Mille Francs
..... 4.300.000

Dépenses Ordinaires : Vingt Huit Millions Deux Cent Quatre Vingt
Six Mille Quatre Cents Francs28.286.400

Dépenses Extraordinaires : Quatre Millions Trois Cent Mille
Francs..... 4.300.000

Sous-Préfecture de Sinendé

Recettes Ordinaires : Quatorze Millions Neuf Cent Seize Mille
Sept Cent Quatre Vingt Dix Huit Francs14.916.798

Recettes Extraordinaires : Six Cent Vingt Mille Francs 620.000

Dépenses Ordinaires : Quatorze Millions Neuf Cent Seize Mille
Sept Cent Quatre Vingt Dix Huit Francs14.916.798

Dépenses Extraordinaires : Six Cent Vingt Mille Francs 620.000

Sous-Préfecture de Tchaourou

Recettes Ordinaires : Vingt et Un Millions Six Cent Cinq Mille
Six Cent Quatre Vingt Francs21.605.680

Recettes Extraordinaires : Trois Millions Quatre Cent Quatre
Vingt Quinze Mille Neuf Cent Quatre Vingt Deux Francs 3.495.982

Dépenses Ordinaires : Vingt et Un Millions Six Cent Cinq Mille
Six Cent Quatre Vingt Francs21.605.680

Dépenses Extraordinaires : Trois Millions Quatre Cent Quatre
Vingt Quinze Mille Neuf Cent Quatre Vingt Deux Francs 3.495.982

Sous-Préfecture de Péréré

Recettes Ordinaires : Douze Millions Trois Cent Quatre Vingt Cinq Mille Huit Cent Cinquante Neuf Francs12.385.859

Recettes Extraordinaires : Un Million Quatre Cent Cinquante Mille Deux Francs 1.450.002

Dépenses Ordinaires : Douze Millions Trois Cent Quatre Vingt Cinq Mille Huit Cent Cinquante Neuf Francs.....12.385.859

Dépenses Extraordinaires : Un Million Quatre Cent Cinquante Mille Deux Francs..... 1.450.002

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PARAKOU

Recettes Ordinaires : Cent Douze Millions Quatre Cent Quatre Vingt Cinq Mille Francs112.485.000

Recettes Extraordinaires : Onze Millions Trois Cent Quarante Mille Francs 11.340.000

Dépenses Ordinaires : Cent Douze Millions Quatre Cent Quatre Vingt Cinq Mille Francs112.485.000

Dépenses Extraordinaires : Onze Millions Trois Cent Quarante Mille Francs 11.340.000

Sous-Préfecture de Bembéréké

Recettes Ordinaires : Vingt Deux Millions Quatre Cent Quarante Quatre Mille Francs..... 22.444.000

Recettes Extraordinaires : UN Million Quatre Cent Mille Francs 1.400.000

Dépenses Ordinaires : Vingt Deux Millions Quatre Cent Quarante Quatre Mille Francs22.444.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Quatre Cent Mille Francs 1.400.000

Sous-Préfecture de Kandi

Recettes Ordinaires : Vingt Deux Millions de Francs 22.000.000

Recettes Extraordinaires : Un Million Quatre Vingt Six Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Francs 1.086.490

Dépenses Ordinaires : Vingt Deux Millions de Francs 22.000.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Quatre Vingt Six Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Francs 1.086.490

Sous-Préfecture de Banikoara

Recettes Ordinaires : Vingt Sept Millions Huit Cent Quatre Vingt
Sept Mille Sept Cent Vingt Francs27.887.720

Recettes Extraordinaires : Un Million Sept Cent Vingt Trois Mille
Neuf Cent Quatorze Francs 1.723.914

Dépenses Ordinaires : Vingt Sept Millions Huit Cent Quatre Vingt
Sept Mille Sept Cent Vingt Francs27.887.720

Dépenses Extraordinaires : Un Million Sept Cent Vingt Trois Mille
Neuf Cent Quatorze Francs 1.723.914

Sous-Prefecture de Nikki

Recettes Ordinaires : Quinze Millions Huit Cent Quatre Vingt
Seize Mille Six Cent Douze Francs15.896.612

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Quatre Vingt Quatorze
Mille Francs 2.094.000

Dépenses Ordinaires : Quinze Millions Huit Cent Quatre Vingt
Seize Mille Six Cent Douze Francs15.896.612

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Quatre Vingt
Quatorze Mille Francs 2.094.000

Sous-Prefecture de Séghana

Recettes Ordinaires : Douze Millions Deux Cent Trente Sept Mille
Sept Cent Cinquante Trois Francs12.237.753

Recettes Extraordinaires : Un Million Neuf Mille Quatre Cents
Francs 1.009.400

Dépenses Ordinaires : Douze Millions Deux Cent Trente Sept Mille
Sept Cent Cinquante Trois Francs12.237.753

Dépenses Extraordinaires : Un Million Neuf Mille Quatre Cents
Francs 1.009.400